

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;"><b>N°DL2022-0165</b></p> <hr/> <p style="text-align: center;">Séance du :</p> <p style="text-align: center;"><b>19 SEPTEMBRE 2022</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>AVENANT À LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT INTERVENUE ENTRE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET LA CC ACVI LE 01 FEVRIER 2019</b></p>	

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 19 septembre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'illibéris se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 13 septembre 2022, à la Salle des fêtes située 14 boulevard Voltaire à Elne - 66200, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

**Étaient présents :**

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Martine JUSTO, Huguette PONS, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY-GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

**Étaient représentés :**

Anne MAURAN donne procuration à Guy VINOT, Marie-Clémentine HERRE donne procuration à Jean-Michel SOLE, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Hervé VIGNERY donne procuration à Huguette PONS, Vincent NETTI donne procuration à Patricia HECQUET, José BELTRA donne procuration à Grégory MARTY, Jacques GODAY donne procuration à Maria CABRERA, Didier CHOPLIN donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS.

**Étaient absents :**

Guy ESCLOPE, Violaine MARIANNE, Marcel DESCOSSEY.

Nombre de membres présents : 39

Nombre de procurations : 8

Nombre de votants : 47

**Secrétaire de Séance :**

Nicolas GARCIA

**Monsieur le Président expose :**

Accusé de réception en préfecture  
066-200043602-20220919-DL2022-0165-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2022  
Date de réception préfecture : 28/09/2022

L'amélioration de la qualité de la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable est au cœur des exigences de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CC ACVI). Aussi, répondre à l'appel à projets « **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) 2023-2027 OCCITANIE ENJEU EAU** » issu de la politique agricole commune (PAC) 2<sup>nd</sup> pilier, s'inscrit dans la continuité des actions agro-environnementales déjà menées en tant qu'animateur avec son partenaire, à savoir la Chambre d'Agriculture et pour le Paiement pour Services Environnementaux (PSE), en tant qu'opérateur. L'objectif est de participer à la reconquête de la qualité de l'eau et donc de sensibiliser les agriculteurs.

Cet avenant à la convention avec la Chambre d'agriculture concerne le volet « élaboration du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) ». Il permettra d'apporter un œil d'expert et une relecture du dossier de candidature déposé auprès des organismes financeurs, notamment l'Agence de l'Eau. Il décrit les modalités administratives, techniques et financières de l'accompagnement qu'effectuera la Chambre d'agriculture auprès de la CC ACVI.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est appelé à approuver l'avenant tel qu'annexé et à autoriser le Président à le signer.

**Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré,**

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve** l'avenant à la convention avec la Chambre d'Agriculture relatif à l'accompagnement à la rédaction du cahier des charges du projet agro-environnemental et climatique (PAEC) tel qu'annexé.

**Précise** qu'il est conclu pour une durée de 3 jours allant de juillet 2022 jusqu'à septembre 2022 pour un coût de 1650,00-€ HT (mille-six-cent-cinquante euros hors-taxes).

**Autorise** le Président à signer l'avenant ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 21/09/2022

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture**

**Le Président de la Communauté de Communes**

**Antoine PARRA**

A red circular stamp of the Communauté de Communes ACVI is visible, featuring a central emblem and the text 'Communauté de Communes' and 'ACVI'. A black ink signature, 'Antoine Parra', is written across the stamp.

**La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.**